

## Politique sur les placements et investissements Rapport de consultation

### Contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi sur l'administration financière de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, divers encadrements doivent être élaborés et mis en place afin que la Première Nation se conforme aux exigences lui permettant d'obtenir l'accréditation du Conseil de gestion financière des Premières Nations d'ici juin 2019.

C'est dans la foulée de cette démarche que Katakuhimatsheta (Conseil des élus) a proposé l'adoption pour avril 2019 d'une nouvelle *Politique sur les placements et investissements*.

### Processus de consultation

Même s'il ne s'agissait pas d'un processus obligatoire, Katakuhimatsheta a quand même décidé de mettre en place, en raison de la portée et de la nature des propositions incluses dans l'encadrement, une consultation publique afin de recueillir les commentaires des membres de la Première Nation. Celle-ci s'est déroulée du 11 au 29 mars 2019.

Le 11 mars, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan lançait le processus de consultation par la publication d'un avis à la population et par la mise en ligne sur son site internet, des documents utiles à la consultation soient :

- L'avis public;
- Le projet de Politique sur les placement et investissements.

Une publication Facebook a également été faite de même qu'un envoi aux médias locaux de Mashteuiatsh. Le projet de politique a été rendu disponible à la réception de l'édifice principal de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, 1671, rue Ouiatchouan, et à la bibliothèque communautaire, 77, rue Uapakalu, à Mashteuiatsh.

Une rencontre publique d'information et d'échange, à laquelle ont participé les élus concernés, a eu lieu le mercredi 20 mars 2019 à 19 h, au Pavillon des arts et des traditions du site Uashassihstsh, 1514, rue Ouiatchouan, à Mashteuiatsh.

De plus, une séance spéciale de consultation s'est tenue le mercredi 27 mars entre 12 h et 17 h, à la salle de réunion du Bureau politique, 1671, rue Ouiatchouan, à Mashteuiatsh afin de recueillir les commentaires des Pekuakamiulnuatsh.

### Participation

Une dizaine de Pekuakamiulnuatsh ont participé à la rencontre du 20 mars et sept intervenants sont venus déposer des commentaires lors de la séance spéciale du 27 mars. Deux personnes ont fait parvenir des commentaires écrits

au Bureau politique. La page internet présentant la consultation et les différents documents a été visitée 206 fois.

### **Le projet de politique**

Un des faits saillants du projet de *Politique sur les placements et investissements* soumis à la consultation était la mise en place d'un processus de consultation de la population lors de demandes d'investissement nécessitant une mise de fonds de deux millions de dollars et plus. Le processus prévu lors d'une telle situation consiste en l'ouverture d'un registre que les Pekuakamiulnuatsh peuvent signer pour demander la tenue d'un référendum. Il est prévu qu'un total de 500 signatures soit requis pour forcer la tenue d'un référendum.

Parmi les autres éléments importants, il y avait l'instauration de plafonds et de certaines modifications à la répartition des divers fonds constituant les Fonds autonomes de la Première Nation. Notons aussi la création d'un nouveau fonds constitué de revenus autonomes libres une fois que les plafonds de l'ensemble des fonds sont atteints.

Les règles déjà existantes depuis plusieurs années concernant la gestion des Fonds autonomes ont été largement intégrées au projet de politique.

Des modalités applicables aux placements de la Première Nation étaient également proposées, notamment une garantie totale du capital investi. Il était aussi proposé que les placements dans une entreprise exploitant les enfants ou dans une société ou entreprise d'exploration et de production de pétrole soient prohibés.

### **Commentaires liés à la Politique sur les placements et investissements**

#### **➤ Article 1. Définitions**

**Commentaire :** Le Comité finance et d'audit devrait être défini parce qu'on ne sait pas qui ils sont.

**Orientation de Katakuhimatsheta :** Il faudrait préciser la composition du Comité des finances et d'audit, indiquer qu'il a été mis en place dans le cadre de la Loi sur l'administration financière et qu'il peut faire des recommandations à Katakuhimatsheta.

#### **➤ Article 6.2 Paramètres des placements autorisés**

Pour assurer une saine gestion des Fonds publics, *Pekuakamiulnuatsh Takuhikan* privilégie pour l'ensemble de ses placements une garantie totale du capital investi. Ainsi, *Pekuakamiulnuatsh Takuhikan* privilégie les placements à faible risque tout en maximisant les rendements financiers.

➤ **Article 6.6 Marge de tolérance aux fluctuations**

Dans un principe de saine gestion des Fonds publics, *Pekuakamiulnuatsh Takuhikan* privilégie des placements sans risque (référence à l'article 6.2 de la présente Politique).

**Commentaire :** Article 6.2 et article 6.6 doivent être plus clair, sentiment que ça se contredit. L'un dit que c'est à faible risque et l'autre dit que c'est sans risque. Nécessite des précisions.

**Orientation de Katakuhimatsheta :** Modifier l'article 6.6 pour indiquer ... des placements à faible risque...

➤ **Article 7.1 Les projets d'investissements**

**Commentaire :** Les créneaux ne sont pas identifiés

**Orientation de Katakuhimatsheta :** Aucun changement requis considérant que cet aspect ne fait pas l'objet de la présente politique mais est plutôt couvert dans les orientations de Katakuhimatsheta.

➤ **Article 7.4 Consultation de la population**

**Commentaires :**

- Référendum : on pensait à 1.5 million au lieu de 2 millions
- Inquiétude vs 2 millions
- Pas de consultation pour le premier 2 millions, beaucoup de lousse.

**Orientation de Katakuhimatsheta :**

Il y aura tenue d'un registre pour les projets qui requièrent les investissements suivants :

- 1 million (apport en capital);  
ou
- 10 millions (apport en capital + emprunt)

Ajout aux exceptions : routes et services publics (égouts, aqueduc, etc.).

- À partir d'un certain montant 5-10 millions le référendum devrait être automatique.

**Orientation de Katakuhimatsheta : Statut-quo**

- Si le projet d'investissement touche des aspects liés à l'environnement, au territoire ça prend une consultation publique, peu importe le montant d'investissement.

**Orientation de Katakuhimatsheta : Insérer à la Politique une mention indiquant que les analyses environnementales sont requises.**

- Le coût global du projet doit être pris en compte Ex: 10 millions. Plus le projet global est gros plus le risque d'investir 2 millions est grand.

**Orientation de Katakuhimatsheta : Aucun changement requis considérant que la valeur global du projet ne détermine pas le risque.**

- Règlement sur les référendums des Indiens – Est-ce que ça s'applique dans son intégralité?

**Orientation de Katakuhimatsheta :**

- Retirer la référence au Règlement sur les référendums des Indiens;
- Prévoir un encadrement sur la tenue des référendums auprès des Pekuakamiulnuatsh.

➤ **Article 7.4.2.1 Processus de consultation**

**Orientation de Katakuhimatsheta :**

Ajouter au processus de consultation un article indiquant que : En tout temps, Katakuhimatsheta peut mettre fin au projet ...

**Commentaires :**

- 500 personnes pour le registre c'est beaucoup au prorata devrait être considéré comme on voit dans la région en considérant la population locale et environnante.
- Au prorata de la population locale 500 c'est élevé 250 serait peut-être plus approprié.
- 500 c'est comme ailleurs sur une forte population. Ici sur 6000 membres il pourrait être baissé.

**Orientation de Katakuhimatsheta :** Statut-quo pour le nombre de 500 considérant que la proportion respecte ce qui est prévu dans ce genre de processus.

- Référendum : ça va être difficile d'avoir 50% + 1 avec les gens de l'extérieur, ça devrait être seulement les résidents.

**Orientation de Katakuhimatsheta :** Aucun changement requis considérant que cette application irait à l'encontre des orientations de Katakuhimatsheta.

- Préoccupation sur la confidentialité du registre, celui-ci devrait être prévu tel que dans le Règlement sur les élections qui prévoit la confidentialité des signatures.

**Orientation de Katakuhimatsheta :** Modifier la Politique afin de prévoir l'utilisation de bulletins, tel que prévu au Règlement sur les élections, plutôt qu'une liste.

➤ **Article 7.4.2.2. Exclusions au processus de consultation**

Nonobstant les articles 7.4.2 et 7.4.2.1, aucune consultation ni approbation par la population ne sera nécessaire pour les demandes d'investissement de 2 millions de dollars (2 000 000 \$) et plus dans les cas suivants :

- ...
- Le projet lié à l'investissement est de nature confidentielle.

**Commentaire :** Mettre la notion de confidentialité en contexte (stratégie...)

- Porte ouverte au questionnement
- Sentiment qu'on cache

**Orientation de Katakuhimatsheta :** Afin d'être plus clair, remplacer la deuxième puce de la façon suivante : « Le projet lié à l'investissement est de nature stratégique. »

### ➤ **Article 7.2.3.2 Revenus autonomes nets**

#### **Commentaires :**

- Fonds non affecté : lorsque les plafonds sont atteints avant le transfert vers les fonds non affectés, il faudrait remettre un 3% dans génération future.

**Orientation de Katakuhimatsheta :** Modifier la Politique afin qu'un montant correspondant à 3% soit redistribué dans le fonds des générations futures avant d'aller aux fonds non affectés.

- Créer un fonds pour les familles qui ont besoin d'hébergement lors d'une hospitalisation.
- Réserver des fonds pour le nehluen et ilnu aitun.
- On devrait mettre plus d'argent dans les volets communautaire, culturel, social.
- Au niveau de la culture, le plafond pourrait être plus haut et l'investissement plus grand.
- Il y a des inégalités pour les organismes communautaires. Le plafond de 1 million devrait être comme les autres.

**Orientation de Katakuhimatsheta :** Pour le plafond du Fonds – Volet communautaire, on le fixe à 3 millions comme les autres.

Pour les autres commentaires, c'est davantage du ressort de l'utilisation des Fonds autonomes déjà prévus et de l'offre de services au niveau des programmes de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan.

- Pekuakamiulnuatsh Takuhikan devrait davantage verser directement aux membres touchés ou concernés par un projet une partie des redevances obtenues. Par exemple, les intérêts générés par la compensation obtenue dans le cadre de l'entente sur l'inondation devraient être distribués aux membres touchés par l'inondation.

**Orientation des élus :** On doit mettre cet aspect en lien avec les principes énoncés à l'article 7.2.2 « pas d'utilisation personnelle des fonds »

## Commentaires sur la consultation

- Félicitation on comprend avec ça où on s'en va.
- Correct la manière que c'est fait, la diffusion ça aide.
- Super d'avoir écrit la politique.
- Il serait apprécié de recevoir les invitations par Outlook – dans notre calendrier ou par courriel à la rigueur.
- Il s'agit d'une consultation publique, mais je me demande toujours pourquoi on distribue ces documents à la population, à comprendre en même pas un mois, et ce sans formation préalable.
- Le Conseil des jeunes apprécierait recevoir rapport de consultation avant qu'il soit publié.

## Autres commentaires:

- Quelle est la provenance des redevances de spiritueux ?  
**Réponse des élus :** Ces redevances représentent une somme d'environ \$ 30.000/ an. Elles proviennent d'une entente avec les commerçants.
- Quels sont les types de projets sur lesquels Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a de l'intérêt à investir en lien avec le fonds de développement culturel? Est-ce que des partenariats sont possibles?  
**Réponse des élus:** Pas de porte d'entrée officielle mais des demandes pourraient être déposées. Ne pourrait pas être uniquement à caractère touristique.
- Pourquoi pas le développement des routes et le parc industriel au lieu d'investir dans un hôtel?  
**Réponse des élus:** On attend le financement pour la route de même pour la route du parc industriel. Plusieurs démarches sont faites.
- Qu'est-ce que vous voulez développer avec l'argent? Vous en avez beaucoup. Est-ce qu'il y a une présentation de l'utilisation des fonds?  
**Réponse des élus:** Oui il y a une activité à venir...
- Quand il est question de développement, est-ce que vous considérez juste ici? Un projet en dehors de notre territoire, si quelqu'un veut entreprendre quelque chose, est-ce que vous pouvez aider?  
**Réponse des élus:** Autre financements peuvent être disponibles pas toujours les fonds autonomes. Ça dépend toujours du potentiel des projets.
- Pas assez d'annonces de faites pour attirer des investisseurs.  
**Réponse des élus:** Des démarches sont à venir.
- Questionnement à savoir comment reconnaître et éviter les fraudes liées aux placements et surtout aux investissements en contexte autochtone ou sur réserve « indienne ».  
**Réponse :** Une procédure sur la divulgation des inconduites financières est présentement en élaboration.

- Les intérêts devrait être utilisé pour des nouveaux projets pas ce qui est déjà existant.
- Investissement piste cyclable 8 000\$, terrains Ste-Foy 10 millions et pendant ce temps la route vers St-Prime représente un grand besoin.
- Industrie de tannage de peaux devrait être envisagée.
- D'autres structures existent telles que SDEI, DPI. Tous les secteurs doivent travailler ensemble.
- On pourrait se donner une norme ilnu dans nos partenariats.
- L'entrepreneuriat implique le partenariat.
- Économie circulaire → tient compte de l'environnement, des gens,...
- Ce qui manque c'est l'indépendance de cette chaîne telle qu'une société d'investissement. Le gouvernement fait les règles, la société agit selon les règles. Il faut garder une certaine indépendance. Il faut regarder comment on peut servir de levier. Une société d'investissement serait un pare-feu pour le Conseil.
- Le Conseil est un levier, il faut que la communauté puisse s'en servir.
- Bâtisse Biochar aurait pu être en bois pour valoriser cette industrie.
- Plafond d'un million pourrait être utilisé pour répondre aux besoins des organismes communautaires. La situation des organismes est précaire, local désuet – 3 organismes y logent. Depuis 3 ans les organismes locaux attendent un soutien du Conseil, on nous avait parlé d'une subvention de 50 000 \$. Les organismes communautaire crée de l'emploi en plus et les gens sont fiers.
- Des formations devraient commencer pour que les Pekuakamiulnuatsh, gestionnaires du territoire, comprennent tous les documents qui sortent et sortiront des revendications.
- Le Conseil des jeunes a soumis un document présentant différents projets pouvant être soutenus par les fonds autonomes tels que :
  - Permettre le financement du Conseil des jeunes Pekuakamiulnuatsh
  - Lieu d'hébergement pour les jeunes familles en détresse
  - Rénover ou améliorer les parcs et les jeux extérieurs
  - etc.
- Le Conseil consultatif des aînés a soumis un document présentant différents projets pouvant être soutenus par les fonds autonomes tels que :
  - Camps en territoire pour les aînés
  - Séjours en forêt
  - Construire un refuge pour les itinérants
  - etc.